

Compteur « 9999 » : notre version de la solution concertée ...

Certains parmi vous viennent de recevoir une communication de la GRH au sujet du compteur historique des heures supplémentaires, aussi appelé "compteur 9999". Cette communication vous explique comment et endéans quel délai la banque compte procéder à la liquidation complète de ce compteur.

Des collègues nous ont déjà contacté pour nous faire part de leur surprise et du profond mécontentement que suscite cette décision.

D'emblée, soyons clairs : le SETCa-BBTK **n'a jamais accepté** la solution imposée par la banque car elle ne prend pas en considération nos diverses demandes et remarques. Nous regrettons donc la formulation utilisée par la direction, qui se dit "*heureux d'avoir trouvé, en concertation avec les partenaires sociaux, une solution qui réponde au mieux aux besoins de toutes les parties concernées.*"

Recadrons la problématique chronologiquement :

- Fin janvier 2025, la GRH a organisé une première réunion pour nous informer de la nécessité de modifier le système des heures supplémentaires. Un contrôle fiscal sur l'année 2022 a en effet conclu que la banque ne respectait pas les conditions légales en matière d'heures supplémentaires. Par ailleurs, ce contrôle a montré la nécessité d'agir également sur les heures accumulées dans le compteur historique.
- Dans un premier temps, après des adaptations demandées par les interlocuteurs sociaux, la direction a publié les nouvelles dispositions (temporaires et futures) en matière de nouvelles heures supplémentaires.
- En ce qui concerne le compteur historique, alors que nous avons demandé dès le départ que les collègues puissent prendre leurs jours de manière plus étalée et non limitée, la direction est revenue en mars, d'une réunion à l'autre, avec une proposition encore plus restrictive que sa proposition initiale, ne permettant que de prendre 5 jours avec un paiement unique du solde. Cette proposition, pour le moins interpellante et incompréhensible, a fait l'objet d'échanges animés.
- Durant les discussions du mois de mai, nous avons appris que les échanges que la banque a eus avec l'inspecteur sur le compteur historique dataient de mi-2024 et étaient peut-être bien plus importants que ce que la banque voulait nous faire croire.
La banque n'a pas estimé utile ou prioritaire à ce moment-là de nous en informer ou de nous consulter directement pour mettre en place une solution et définir ensemble une nouvelle procédure pour le futur.
- La banque est revenue le 23 mai avec une nouvelle proposition, qui vient de vous être communiquée par mail de façon incomplète le mardi 10 juin.
Cette communication de la direction est incomplète pour les raisons suivantes :
 - * On parle seulement de 5 jours qui peuvent pris, alors qu'en fait il s'agit de 5 jours à pouvoir prendre sans approbation de son responsable et que plus de 5 jours peuvent être pris avec l'approbation de son responsable.
 - * On ne parle pas de nombre de jours à pouvoir transférer pour les collaborateurs qui partent en pension (légale ou anticipée) avant le 01/03/2027.

La nouvelle proposition que les partenaires sociaux ont reçu était la suivante :

- Les membres du personnel qui disposent de jours compensatoires pour des prestations supplémentaires peuvent en prendre maximum 5 sans approbation de leur responsable.
- A partir du moment où on a plus de 5 jours, on peut les prendre moyennant l'accord de son responsable. C'est limité à 10 jours.
- Les jours compensatoires pour des prestations supplémentaires qui n'auront pas été pris seront **payés au régime fiscal non avantageux**.

Dans le cadre de la prise de jours compensatoires pour des prestations supplémentaires, tous les membres du personnel peuvent cette année et à titre exceptionnel postposer en 2026 10 jours de plus aux 10 jours actuellement possibles. Ils seront à prendre avant le 30 juin 2026 pour autant qu'ils travaillent à 100%.

Pour un collaborateur qui travaille à 80%, il pourra transférer 16 jours à 2026, ...

Le SETCa-BBTK n'a **JAMAIS VALIDE** cette proposition.

En conclusion :

- Il est assez paradoxal que la banque dise aujourd'hui que la loi est claire, alors qu'elle l'a ignorée durant des décennies.
- La solution imposée par la banque est sensée "répondre au mieux aux besoins de toutes les parties concernées" mais ne tient pas compte de la **demande explicite** du personnel de récupérer des heures plutôt que de les voir payées.
Elle ne prend en compte ni l'engagement du personnel ni les sacrifices que celui-ci a consenti durant ces nombreuses années.
- Au vu de l'urgence et de l'importance du problème, nous considérons que la banque aurait dû avertir les interlocuteurs sociaux dès le début, mi-mai 2024, et chercher avec eux la meilleure manière de résoudre l'existence du compteur historique et de la procédure future en matière d'heures supplémentaires.
- Nous considérons que la banque aurait parfaitement pu justifier auprès de l'Administration qu'elle modifiait directement ses procédures pour le futur mais qu'elle mettait au point une solution équitable étalée sur plusieurs années pour permettre au personnel de **récupérer harmonieusement** toutes ses heures prestées, sans que celles-ci ne doivent être payées.

La décision finalement prise par la banque et le fait de ne pas nous avoir consultés de toute urgence dès 2024 illustrent parfaitement l'**état de la concertation sociale** dans notre entreprise. Cela confirme ce dont nous vous avons déjà fait part dans nos communications précédentes.

Si vous êtes concerné par cette problématique, nous vous invitons vivement à nous rejoindre
le **mardi 17/06 à 11h00** au **BT 1 B 2** (entrée par l'arrière du BT0)
ou le **jeudi 19/06 à 13h00** au **BT 11(bar)**
pour que vous nous donniez votre avis et vos réactions par rapport à la situation.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Si vous ne pouvez pas être présents et que vous avez des questions ou que vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à BBTK-SETCA@belfius.be ou vous adresser directement [à l'un de nos délégués](#).

Si l'un de vos collègues est intéressé par cette invitation, n'hésitez pas à lui transmettre. Vous retrouverez tous nos articles sur notre site www.redbel.be



E.R. : Jean-Michel Cappaen (SETCa-BBTK)